



## VILLE DE BISCHWILLER

1-9 place de la Mairie

BP 10035

67241 BISCHWILLER Cedex

Tel : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

# COMPTE-RENDU DE SEANCE

## Séance du conseil municipal du lundi 4 février 2019, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller.

### AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
- 3 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises
- 4 - Compte-rendu des séances du conseil communautaire du 2ème semestre 2019
- 5 - Gens du voyage : avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin pour la période 2019-2024

### AFFAIRES FINANCIÈRES

- 6 - Budget Principal : adoption du budget primitif 2019
- 7 - Budget annexe du Service de l'Eau : adoption du budget primitif 2019
- 8 - Budget annexe du Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : adoption du budget primitif 2019
- 9 - Fixation des taux de fiscalité 2019
- 10 - Divers travaux prévus au budget 2019 : demandes de subvention
- 11 - Subventions pour ravalement de façades
- 12 - DOMIAL : renouvellement de la garantie d'emprunt

### PETITE ENFANCE

- 13 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - volet enfance pour la période 2018 - 2021

### TRAVAUX

- 14 - Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange rue de la Garance

## **POINT SUPPLÉMENTAIRE**

15 - Echange de terrain avec le SMITOM

<b>Membres en fonction :</b>	33
<b>Membres présents :</b>	26
<b>Membres absents non-excusés :</b>	0
<b>Membres absents excusés :</b>	3
<b>Membres absents avec pouvoir :</b>	4

**Membres présents en début de séance :**

Unis pour Bischwiller :

M. NETZER Jean-Lucien, Maire  
Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire  
M. GRESS Raymond, Adjoint au maire  
M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au maire  
M. BECKER Gérard, Adjoint au maire  
Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au maire  
Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au maire  
M. KAHHALI Yves, Adjoint au maire  
M. MERTZ Patrick, Adjoint au maire  
Mme VOGT Sophia, Conseillère municipale déléguée  
M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal délégué  
M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal délégué  
Mme UNTEREINER Delphine, Conseillère municipale déléguée  
M. BREINER Jean-Claude, Conseiller municipal  
M. BRAYE Francis, Conseiller municipal  
Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Conseillère municipale  
M. WEISS Gilles, Conseiller municipal  
M. GAVARD Patrick, Conseiller municipal  
M. MISCHLER Christian, Conseiller municipal  
Mme SCHERDING Marie-Christine, Conseillère municipale

Bischwiller réussit :

M. JUNG Jean-Jacques, Conseiller municipal  
M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal  
Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale  
M. BEYROUTHY Gabriel, Conseiller municipal  
M. BASAK Metin, Conseiller municipal  
M. GRISSMER Jean-Paul, Conseiller municipal

**Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :**

Unis pour Bischwiller :

Mme MECKES Anne, Conseillère municipale  
Mme KARATEKIN Ozlem, Conseillère municipale  
M. MADER Charles, Conseiller municipal

**Membre(s) absent(s) non-excusé(s) :**

Néant

**Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :**

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).  
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller).  
M. BARTHOLOME Maurice, Conseiller municipal (Bischwiller réussit), pouvoir à M. BEYROUTHY

Gabriel, Conseiller municipal (Bischwiller réussit).

Mme BAYE Valérie, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller).

Le 4 février 2019 à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

## **I - AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Point n°1 - Désignation du secrétaire de séance**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DESIGNER Madame Ruth MOERCKEL, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit », comme secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

---

### **Point n°2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations : néant.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

28 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

#### **Contre :**

2 voix : M. BRAYE Francis, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

---

### **Point n°3 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

## **Avenants :**

### ***Construction d'un gymnase scolaire sur le site de l'école Menuisiers à BISCHWILLER***

#### **Avenant n° 1 au lot n° 14 : Equipements sportifs**

Les travaux du lot 14 : Equipements sportifs ont été attribués à l'entreprise SATD SAS - Z.A. - Rue Creuse Fontaine à 67130 RUSS en date du 30/10/2017 pour un montant de 52 117,16 € TTC.

Le présent avenant a pour objet une plus-value au marché de base pour la mise en place de paniers de basket relevables en pignon motorisé. Un système manuel était prévu.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 52 117,16 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 2 430,72 € TTC
- Montant final du marché : 54 547,88 € TTC
- Représentant une augmentation de 4,66 %

### ***Mise en accessibilité du bâtiment BISCH'ART - BISCHWILLER***

#### **Avenant n° 1 au lot n° 04 : Electricité**

Les travaux du lot 04 : Electricité ont été attribués à l'entreprise SCHORO ELECTRICITE, 5, rue de l'Industrie - BP 9 67116 REICHSTETT en date du 26 octobre 2017 pour au montant de 21 972,88 € H.T.

Le présent avenant a pour objet une plus-value pour le remplacement de la centrale d'alarme incendie, des blocs d'éclairage et de sécurité défectueux ainsi que la mise en place d'un système de vidéophonie et d'un bandeau LED au niveau de la gaine d'ascenseur.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 26 367,46 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 14 061,46 € TTC
- Montant final du marché : 40 428,91 € TTC
- Représentant une augmentation de 53,33 %

#### **Avenant n° 1 au lot n° 05 : plâtrerie**

Les travaux du lot 05 : Plâtrerie ont été attribués à l'entreprise RUIU SAS, 3, rue du Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH en date du 8 janvier 2018 pour un montant de 4 462,56 € H.T.

Le présent avenant a pour objet une plus-value pour une surface de cloison supplémentaire dans les sanitaires R+2, R+1 et RDC (c'est une demande du bureau de contrôle).

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 5 355,07 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 512,93 € TTC
- Montant final du marché : 5 868,00 € TTC
- Représentant une augmentation de 9,58 %

#### **Avenant n° 1 au lot n° 06 : Sanitaire**

Les travaux du lot 06 : Sanitaire ont été attribués à l'entreprise SANICHAUF S.A.S, rue Edouard Branly - Zone Industrielle BP 20290 - 57402 SARREBOURG CEDEX en date du 26 octobre 2017 pour un montant de 15 389,89 € H.T.

Le présent avenant a pour objet une plus-value pour des travaux d'adaptation de tuyauterie

complémentaires au remplacement des radiateurs.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 18 467,87 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 24,30 € TTC
- Montant final du marché : 18 462,17 € TTC
- Représentant une augmentation de 0,13 %

#### **Avenant n° 1 au lot n° 07 : menuiserie intérieure**

Les travaux du lot 07 : menuiserie intérieure ont été attribués à l'entreprise MENUISERIE ROHMER, 7 rue de Morsbronn - 67360 DURRENBACH en date du 26 octobre 2017 pour un montant de 9 650,40 € H.T.

Le présent avenant a pour objet le remplacement des portes simples stratifiées par des bloc-portes à double battants à peindre (c'est une demande du bureau de contrôle).

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 11 580,48 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 3135,60 € TTC
- Montant final du marché : 14 716,08 € TTC
- Représentant une augmentation de 27,08 %

#### **Avenant n° 1 au lot n° 08 : carrelage**

Les travaux du lot 08 : carrelage ont été attribués à l'entreprise DIPOL SA, 1 rue de la Batterie - 67118 GEISPOLSHHEIM-GARE en date du 26 octobre 2017 pour un montant de 7 583,66 € H.T.

Le présent avenant a pour objet la moins-value pour prestation de dépose des sols existants.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 9 100,39 € TTC
- Montant avenant n° 1 : - 1 689,00 € TTC
- Montant final du marché : 7 411,39 € TTC
- Représentant une diminution de -22,79 %

#### **Avenant n° 1 au lot n° 09 : peinture intérieure - signalétique**

Les travaux du lot 09 : peinture intérieure - signalétique ont été attribués à l'entreprise MAYART, 3 rue du Girlenhirsch - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN en date du 26 octobre 2017 pour un montant de 7 912,95 € H.T.

Le présent avenant a pour objet des prestations supplémentaires de mise en peinture suite à modification des portes.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 9 495,54 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 375,60 € TTC
- Montant final du marché : 9 871,14 € TTC
- Représentant une augmentation de 3,95 %

#### **Avenant n° 2 au lot n° 10 : ascenseur**

Les travaux du lot 10 : ascenseur ont été attribués à l'entreprise OTIS CONSTRUCTIONS NEUVES, Parc des Forges - Bâtiment M1 - 34 rue Jacobi Netter 67200 STRASBOURG en date du 26 octobre 2017 pour un montant de 31 700,00 € H.T.

Le présent avenant a pour objet la mise en place d'un module de communication GSM.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 38 040,00 € TTC
- Montant avenant n° 1 : - 1 200,00 € TTC
- Montant avenant n° 2 : 816,00 € TTC
- Montant final du marché : 37 656,00 € TTC
- Représentant une diminution de - 1,01 %

**Lotissement communal « Le Domaine de la Clef des Champs » et aménagement des jardins familiaux**

**Avenant n° 1 au lot n° 01 : voirie provisoire et définitive - Assainissement - eau potable**

Les travaux du présent lot ont été attribué le 18.01.2011 au groupement d'entreprises constitué entre les sociétés ADAM, THIERRY MULLER ESPACES VERTS et EST-RESEAUX pour un montant de 615 940.00 € TTC. La société ADAM 20 rue de Neuwiller à 67330 BOUXWILLER est mandataire du groupement.

Le présent avenant d'un montant total de 63 765.50 € TTC a pour objet les travaux modificatifs suivants :

- élargissement de la voie V3 de 4 à 6 m le long des parcelles 3 et 4 comprenant le terrassement, remblais de structure, enrobés complémentaires
- branchements assainissement et eau potable supplémentaires suite à la division des parcelles 3 à 6
- la démolition et la réalisation de nouvelle fondation de clôture en limite des parcelles 3 et 4 suite à l'élargissement de la voir V3
- la suppression des pavés aux débouchés des voies du lotissement sur la rue Guillaume Riff et rue de Weitbruch et leur remplacement par de l'enrobé
- l'aménagement d'un parking privatif supplémentaire à côté du lot 04
- l'aménagement d'un accès en enrobés à la parcelle 11 depuis la voie V3 suite à la division de cette parcelle en 4 lots
- l'aménagement d'un trottoir de largeur 2 m dans la voir V1 le long des parcelles 8 à 12 comprenant le terrassement, remblais de structure, enrobés complémentaires et pose de bordures en délimitation
- l'aménagement de 3 places PMR en enrobés et signalisation réglementaire
- la mise en place du génie civil (gainés + socles) pour la pose de 2 candélabres supplémentaires rue de Weitbruch
- les travaux d'aménagement pour le raccordement des voies du lotissement sur la rue Guillaume Riff

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 615 940.00 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 63 765.50 € TTC
- Montant final du marché : 679 705.50 € TTC
- Représentant une augmentation de 10.32 %

**Location :**

Bénéficiaire	Adresse du bien	Type de bien	Objet	Durée du contrat	Tarif
M. Yunus KUCUK	Rue des Vignes	Garage	Bail à loyer	3 ans renouvelable tacitement à compter du 01.01.2019	25,84 € mensuels

**Cimetière : bilan 2018 des concessions**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018, 25 nouvelles concessions ont été délivrées au sein



du cimetière communal dans le cadre de la délégation de compétence, dont 14 pour inhumation d'urnes cinéraires (tombes à urnes), 2 pour inhumation en pleine terre dans le carré musulman, et 9 pour inhumation en pleine terre dans les autres secteurs.

La liste des concessions délivrées est la suivante :

Date de délivrance	Nom et prénom du concessionnaire	N° de quittance	N° de concession	Numéro de parcelle	Durée de la concession	Prix de la concession
05.01.2018	FEND Isabelle	1760	5900	B.5.9	15	120,00 €
25.01.2018	PIFFELMANN Marthe	1765	5905	TU.7.7	30	165,00€
12.02.2018	GUERRIER Matthias	1768	5908	B.18.20	30	240,00€
15.02.2018	RASSER Grégory	1772	5912	TU.7.8	30	165,00€
28.02.2018	LEHMANN Arlette	1773	5913	TU.7.9	30	165,00€
13.03.2018	CHIHA Marion	1775	5915	CG.CM.45	15	120,00€
26.03.2018	MIELLE Mathieu	1782	5922	TU.7.10	30	165,00€
05.04.2018	METZ Marthe	1785	5925	TU.7.11	30	165,00€
12.04.2018	ZACHAREK Alfred	1878	5927	TU.7.12	30	165,00€
19.04.2018	ZILLIOX Lionel /SCHMITT Laura	1791	5931	A.20.24	30	240,00€
11.05.2018	GRISSEMER Simone	1793	5933	TU.7.13	15	83,00€
24.05.2018	PION Jean-Jacques	1798	5938	B.23.2	15	120,00€
01.06.2018	WITZ Patrice et Cathy	1801	5942	B.23.2A	30	240,00€
21.06.2018	OUANOUI Ahmed	1807	5948	CG.CM.47	30	240,00€
28.06.2018	ZACHAREK Fabienne	1809	5950	TU.7.14	15	83,00€
04.07.2018	ZILLIOX Roselyne	1810	5951	B.25.12	15	120,00€
17.08.2018	VOGT Marthe	1817	5958	TU.7.15	15	83,00€
06.09.2018	STEMMER Robert	1821	5962	B.24.12	30	240,00€
07.09.2018	SCHERER Murielle	1822	5963	B.24.13	15	120,00€
19.09.2018	KERN Mireille	1825	5966	TU.7.16	30	165,00€
21.09.2018	BELTRAMINI Marie-Josée	1830	5971	TU.8.1	15	83,00€
24.09.2018	UHRIG Alexandre	1831	5972	A.24.4	30	240,00€
04.12.2018	SCHWEBEL Estelle	1845	5986	TU.8.2	30	165,00€
17.12.2018	KIEFFER Louise	1846	5987	TU.8.3	30	165,00€
28.12.2018	BIEROT Brigitte	1851	5992	TU.8.4	30	165,00€

#### **Don :**

Le 11/01/2019, M. Roland JACOB d'Offendorf a fait don à la Ville d'un tableau, visible à la médiathèque. Il s'agit d'une platanogravure intitulée « Alphabet sylvestre ».

#### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- EN PRENDRE ACTE.

**Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.**

#### **Point n°4 - Compte-rendu des séances du conseil communautaire du 2ème semestre 2019**

*Rapport présenté par M. GRESS Raymond, Adjoint au maire.*

Au 2<sup>ème</sup> semestre 2018, le conseil de la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'est réuni trois fois : le 13 septembre, le 8 novembre et le 13 décembre.

La **séance du 13 septembre** s'est déroulée à la MAC Robert Lieb à Bischwiller. Le conseil communautaire a approuvé l'évolution des compétences de la CAH dont la principale modification est le retour des équipements culturels, sportifs et de loisirs aux communes, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les attributions de compensation définitives pour 2018 ont été validées. Pour Bischwiller, le montant est de 1 324 626 €.

Entre autres points, à noter que la DSP (délégation de service public) pour la gestion de la fourrière automobile a été attribuée au garage VINCENT de Surbourg pour le secteur Nord et BALTZLI de Brumath pour le secteur Sud, pour une durée de 7 ans.  
Les modifications simplifiées n° 1 et 2 du plan local d'urbanisme intercommunal de Bischwiller et Environs ont été approuvées. Il s'agissait de rectifier quelques erreurs matérielles.

La **séance du 8 novembre** a eu lieu à Berstheim. C'était une courte séance, avec seulement 12 points à l'ordre du jour. Parmi eux, on peut citer la création d'une commission consultative pour l'élaboration d'un règlement de voirie.

Le conseil communautaire a également émis un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle de Val de Moder à la CAH, suite à la fusion entre les communes de Val de Moder et de Ringeldorf. Ce rattachement est devenu effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et porte le nombre de conseillers communautaires de 74 à 76. Ce point sera acté en séance du conseil d'agglomération ce jeudi à Dauendorf.

La dernière séance de l'année a eu lieu le **13 décembre** au CAIRE, siège de la CAH. Cette longue séance, avec 40 points à l'ordre du jour, était essentiellement consacrée aux décisions modificatives. Les tarifs 2019 ont également été approuvés et le conseil a voté les attributions de compensation provisoires pour 2019. Pour Bischwiller, elle est de 2 405 472 € et tient compte de l'évolution des compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La délégation de service public pour la gestion de la fourrière animale a été attribuée à la Société Protectrice des Animaux de Haguenau, pour une durée de 7 ans.

Par ailleurs, une aire de stationnement et de services pour campings-cars est prévue sur le parking rue du Château à Bischwiller avec une borne électrique payante pour 4 à 5 véhicules.

Le conseil a voté une subvention de 3 000 €, attribuée au CASF pour le projet « Divers Cités » dans le cadre de l'appel à projets jeunesse qui s'inscrit dans le Projet Territorial Jeunesse 2019-2023.

Enfin, dans le cadre du contrat de ville Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse, un avenant a été approuvé pour prolonger en 2019 et 2020 la convention l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec un programme d'actions proposé par OPUS 67 d'un montant total de 3 826 € pour Bischwiller.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- EN PRENDRE ACTE.

**Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.**

---

### **Point n°5 - Gens du voyage : avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin pour la période 2019-2024**

*Rapport présenté par M. GRESS Raymond, Adjoint au maire.*

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite « loi Besson », vise à définir un équilibre entre la liberté constitutionnelle d'aller et venir pour les gens du voyage et le souci des pouvoirs publics nationaux et locaux d'éviter des stationnements illicites, sources potentielles de difficultés et de conflits avec les riverains.

Cette loi définit les conditions d'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) et les dispositifs d'accueil à réaliser. Ce schéma, renouvelé périodiquement, prescrit les besoins d'aménagement des aires d'accueil et les aires de grand passage, ainsi que leur fonctionnement, et définit les actions à mener pour l'intervention sociale et la scolarisation.

Au terme d'un troisième schéma départemental 2011-2017, co-piloté par l'Etat et le Conseil Départemental et prorogé jusqu'à ce jour, le bilan pour le Bas-Rhin est positif en termes

d'accueil des gens du voyage, notamment au regard de la moyenne nationale. Ainsi, le taux de réalisation des aires d'accueil permanentes - effectives ou en cours - est de 91 %, et celui de réalisation des aires de grand passage atteint 75 %. En revanche, pour ces dernières, la demande croissante des grands groupes rend les équipements mis à disposition encore insuffisants sur le territoire départemental.

Un projet de SDAGV pour la période 2019-2024 a été élaboré conjointement par l'Etat, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, afin de poursuivre la construction de solutions globales pour l'accueil des gens du voyage, à travers la réalisation d'équipements supplémentaires mais aussi par l'approfondissement des objectifs à caractère social du schéma. La démarche de révision du SDAGV a associé de nombreux partenaires concernés par les thématiques abordées : collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs, etc.

Réunie le 7 décembre 2018, la Commission départementale consultative des gens du voyage a émis un avis favorable au projet de SDAGV 2019-2024.

A cette issue, la Préfecture et le Conseil Départemental ont notifié officiellement le projet de SDAGV à tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux communes concernées, c'est-à-dire celles de plus de 5 000 habitants, afin que ces collectivités puissent émettre un avis sur ce projet d'ici la fin du mois de février.

L'entrée en vigueur du schéma est prévue à partir du mois d'avril.

La compétence en matière d'accueil des gens du voyage est obligatoirement transférée à la CAH.

Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), le projet de SDAGV 2019-2024 prévoit les dispositions suivantes :

- Réhabilitation (remise en état, *a minima*) de l'aire permanente de Haguenau.
- Nouvelle obligation au titre de la commune de Val-de-Moder (inscrite au schéma en application de la loi Besson car comptant désormais plus de 5 000 habitants), définie lors de la procédure de réévaluation en 2021 :
  - o réalisation d'un nouvel équipement d'accueil sur le territoire de la CAH ;
  - o OU contribution financière à un nouvel équipement d'accueil sur le territoire d'un autre EPCI ;
  - o OU contribution financière à la réhabilitation voire au fonctionnement d'équipements existants sur le territoire d'un autre EPCI.

Ces dispositions signifient que cette nouvelle obligation de la CAH au titre de la commune de Val-de-Moder sera définie ultérieurement (potentiellement retirée), après un bilan provisoire du SDAGV en 2021. Elles permettent ainsi à la CAH de temporiser la mise en œuvre d'une quelconque obligation à ce titre, dans l'attente d'un premier bilan sur la réalisation d'aires permanentes ou de grand passage supplémentaires par d'autres EPCI dans le Bas-Rhin, dans les deux ans à venir.

Par ailleurs, contrairement aux premiers échanges sur la révision du schéma avec les services de l'Etat, le projet de SDAGV ne prescrit pas l'aménagement d'une aire de moyen ou de grand passage sur le territoire de la CAH.

Les préoccupations de la CAH quant à ses obligations au titre du prochain SDAGV ont donc été entendues dans ce projet.

Il n'y a aucune prescription pour la Ville de Bischwiller.

Enfin, il est précisé qu'à ce jour, la CAH respecte ses obligations au regard du schéma départemental, ce qui permet à ses communes membres de solliciter l'intervention des services de l'Etat lors de stationnements sauvages, en vue d'obtenir l'éviction dans les meilleurs délais des groupes de gens du voyage installés illicitement.

Au regard de l'ensemble de ces précisions, vous êtes invités à vous prononcer sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin pour la période 2019-2024. Le document, volumineux, est consultable auprès de la Direction Générale.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

VU la loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'avis favorable de la Commission départementale consultative des gens du voyage en date du 07 décembre 2018 sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin pour la période 2019-2024,

- EMETTRE un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin pour la période 2019-2024,
- AUTORISER le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et à faire exécuter tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

29 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

#### **Abstention :**

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

---

## **II - AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Point n°6 - Budget Principal : adoption du budget primitif 2019**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Le vote du budget est un acte majeur pour les élus de la collectivité. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il a été élaboré avec prudence dans les recettes, contraint par les engagements en cours et raisonnable pour faire face aux besoins d'investissement.

Les principales données sont :

- Un niveau d'investissement soutenu
- La réduction de l'endettement
- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées (hors nouveau transfert)
- Un transfert de compétences de la CAH vers la Ville sur les équipements sportifs et culturels
- Pas d'augmentation de la fiscalité des ménages
- Une prudence en matière de dotations de l'État.

Ce budget intègre, comme les années précédentes, la reprise anticipée des résultats de

l'exercice antérieur.

## **Résultats de l'exercice 2018**

	<b>Exercice 2018</b>
Dépenses de Fonctionnement	10 066 028,23 €
Recettes de Fonctionnement	14 941 380,89 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>4 875 352,66 €</b>
Dépenses d'Investissement	6 261 093,97 €
Recettes d'Investissement	4 102 860,29 €
<b>Besoin de Financement</b>	<b>2 158 233,68 €</b>
<b>Excédent global dégagé</b>	<b>2 717 118,98 €</b>

Pour 2019, il est proposé :

- de reprendre en dépenses d'investissement 2019 le besoin de financement 2018 de 2 158 233,68 €,
- considérant les reports de dépenses et de recettes d'investissement, il est proposé de prélever sur l'excédent de la section de fonctionnement un montant de 2 372 858,19 € affecté au compte 1068, afin de couvrir le besoin pour l'investissement cumulé des reports,
- de reprendre le reliquat de l'excédent de 2 502 494,47 € à la section de fonctionnement.

En procédant de la sorte, la Ville donne suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Avec l'intégration par anticipation de ces résultats, le budget primitif 2019 de la Ville de Bischwiller se présente comme suit :

- Section d'exploitation dépenses et recettes : 14 830 000 €
- Section d'investissement dépenses et recettes : 8 170 000 €

Le total du budget primitif et des reports s'élève à 23 000 000 € contre 21 830 000 € de crédits en 2018, soit une augmentation de 5,36 %.

### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'élève à 14 830 000 € contre 13 550 000 € aux crédits 2018, soit une augmentation de 9,45 %. A l'intérieur de la section, les différents chapitres n'évoluent pas de la même façon.

#### **I.1. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes hors excédent de fonctionnement reporté s'élèvent dans le budget proposé à 12 327 505,53 € contre 11 109 149,18 € aux crédits du BP 2018, soit une augmentation de 10,97%.

La prudence sur les dotations et compensations a été de mise comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

<b>Financement FONCTIONNEMENT (hors reports)</b>	<b>12 327 505,53 €</b>	<b>12 327 505,53 €</b>	<b>en %</b>	
Chapitres 70 Produits des services et du domaine	1 565 079,00 €	1 565 079,00 €	12,70%	
Chapitre 73 Trois taxes ménages	2 950 000,00 €	6 457 087,00 €	23,93%	52,38%
Chapitre 73 Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CFE+CVAE + IFER + TASCOT + Compensation parts salaires + divers transfert de compétences)	2 406 087,00 €		19,52%	
Chapitre 73 Compensations réforme de TP (FNGIR)	652 000,00 €		5,29%	
Chapitre 73 Autres impôts et taxes	449 000,00 €		3,64%	
Chapitre 74 Dotation Globale de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Urbaine	3 081 196,00 €		24,99%	
Chapitre 74 Compensations de l'Etat (Impôts) et Dotations diverses	483 960,00 €	3,93%		
Chapitre 74 Compensation réforme de TP (DCRTP)	343 200,00 €	2,78%		
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	251 300,00 €	251 300,00 €	2,04%	
Chapitre 013 Atténuations de charges	143 000,00 €	143 000,00 €	1,16%	
Chapitre 76 Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00%	
Chapitre 77 Produits exceptionnels	2 583,53 €	2 583,53 €	0,02%	
Chapitre 78 Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00%	

- **Les produits des services et du domaine (chap 70)**

Les ventes de produits divers (concessions cimetières 10 000 €, droit d'occupation du domaine public 41 200 €, droit de chasse 5 500 €, fermages 5 000 €, jardins familiaux 5 500 €, etc.) s'élèvent à 62 700 €.

Les recettes liées au remboursement des services partagés par la communauté d'agglomération s'élèvent à 1 130 000 €, les frais de structure à 260 000 € et des nouvelles recettes concernant le transfert de compétences au 01.01.2019 pour 112 379 € provenant de la piscine et du centre sportif couvert.

- **Les recettes fiscales (chap 73)**

Le montant de ce chapitre est de 6 457 087 € contre 5 286 525 € aux crédits 2018.

La revalorisation des bases fiscales n'est plus indiquée par la loi de finances de l'année. Elle est égale à la variation, entre novembre 2017 et novembre 2018, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le coefficient est de 2,2 % pour 2019.

Une recette prévisionnelle de 2 950 000 € des taxes ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) est inscrite.

Le passage en communauté d'agglomération avec une fiscalité professionnelle unique impose à la CAH de compenser la perte de recettes communales via l'attribution de compensation prévisionnelle obligatoire. Le montant de 2018 (1 324 626 €) est acquis. Le transfert de compétences et des équipements au 01/01/2019 est compensé à hauteur de 1 081 461 € au BP 2019 (montant prévisionnel).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est estimé à un montant prévisionnel de 652 000 €.

Dans les autres impôts et taxes, on trouve la taxe sur les droits de mutations (190 k€), la

taxe sur l'électricité pour 190 k€, la taxe sur la publicité (14 k€) et les droits de place pour les marchés et les braderies (55 k€).

- **Les dotations, subventions et participations (chap 74)**

Les dotations, subventions et participations sont inscrites à hauteur de 3 908 356 € contre 3 916 065 € aux crédits 2018. La baisse des dotations est principalement liée à la fin de la participation concernant la réforme des rythmes scolaires (72 000 €) et les contrats aidés (17 000 €). Une prudence d'inscription budgétaire a prévalu sur les nombreuses dotations.

	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Variation
Dotation Globale de Fonctionnement	1 488 225,00 €	1 485 875,00 €	-0,16%
Dotation de Solidarité Urbaine	1 549 690,00 €	1 595 321,00 €	2,94%
Dotation de péréquation	200 000,00 €	180 000,00 €	-10,00%
Compensation réforme TP	295 190,00 €	343 200,00 €	16,26%
Alloc compensatrices F.B.	10 000,00 €	7 000,00 €	-30,00%
Alloc compensatrices T.H.	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00%
Autres dotations, allocations	252 960,00 €	176 960,00 €	-30,04%
<b>TOTAL</b>	<b>3 916 065,00 €</b>	<b>3 908 356,00 €</b>	<b>-0,20%</b>

- **Les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante (chap 75 à 78)**

Les recettes proviennent des locations du parc privé de la Ville. Les atténuations de charges concernent le remboursement de l'assurance pour arrêt de travail et des produits exceptionnels.

- **L'excédent de fonctionnement**

Comme évoqué en introduction, la reprise de l'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2019 s'élève à 2 502 494,47 €.

**I.2. Les dépenses de fonctionnement**

- Les charges à caractère général (chapitre 011) pour 2 253 415 € sont en augmentation de 19,38 % par rapport aux crédits 2018. Les transferts de charges de la CAH concernant les équipements sportifs et culturels (Maison des Associations et de la Culture, Centre Culturel Claude Vigée (hors médiathèque), Stade des Pins, terrains de tennis, centre sportif couvert, piscine, base nautique) vers la Ville sont estimés à 358 086 €.
- Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 12,58 %, elles apparaissent à 6 600 650 € contre 5 863 000 € aux crédits 2018, dues à la mutation d'une grande partie de l'équipe piscine (10 agents) depuis la Communauté d'Agglomération de Haguenau (585 000 €), au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de la mise en place du RIFSEEP (60 000 €).
- Le chapitre 65 : *charges de gestion courante* (principalement des subventions versées) augmentent de 259 k€, soit +16,67 %. Cette augmentation est principalement due au transfert de la subvention de fonctionnement à la Maison des Associations et de la Culture (250 k€).
- Le chapitre 66 : *charges financières* est en diminution de 17,50 % par rapport aux crédits 2018.

- Le chapitre des atténuations de produits est de 20 000 €.
- Le chapitre 022 : *dépenses imprévues* pour 100 120 €.
- Le montant du prélèvement (chapitre 023) est proposé à 3 400 000 €, c'est la capacité d'autofinancement prévisionnel dégagé.
- La dotation aux amortissements s'élève à 480 000 €.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### **II.1. Les dépenses d'investissement**

Elles s'élèvent à 8 170 000 € (Budget Primitif + Reports) et sont composées de 4 grandes catégories.

**La 1<sup>ère</sup> catégorie comprend les dépenses d'équipement** inscrites au budget primitif, reports compris, (chapitres 20, 21 et 23) et s'élève à 5,153 M€ contre 6,496 M€ en 2018, soit une diminution de 20,67 %. Il est précisé que les reports correspondent aux actions engagées à ce jour. Plusieurs opérations majeures (Hall C. Kummer, centre technique municipal, etc.) seront présentées au conseil municipal et feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pluriannuelle.

Le chapitre 20 s'élève à 172 420 € (budget primitif + reports) et correspond notamment à :

- l'acquisition de logiciels informatiques pour 11 900 €,
- des frais d'études pour le réseau chaleur, les musées et la programmation du nouveau centre technique municipal, le hall Chrétien Kummer et le projet sur l'angle des rues Charrons / Pharmaciens.

Le chapitre 21 avec 1 665 803,41 € (budget primitif + reports) comprend notamment :

- l'acquisition de matériel informatique, notamment pour les matériels dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection,
- les acquisitions de matériel roulant, mobilier et matériel divers pour le fonctionnement des services pour 313 701,57 € et divers travaux sur les installations.
- des acquisitions foncières (terrains + bâtiments divers).

Le chapitre 23 (3 314 635,01 €) (budget primitif + reports) regroupe les travaux et comprend principalement :

- 638 k€ pour d'importants travaux d'amélioration dans les écoles primaires et maternelles (école Foch : aménagements des classes CP et CE1 et mise en accessibilité, école Erlenberg : peinture des salles de classes, la construction du gymnase, école Rebgarten pour des travaux d'accessibilité),
- 298 k€ pour les travaux liés au nouveau centre technique municipal rue de Rohrwiller (fera l'objet d'une délibération d'autorisation de programme pluriannuel),
- 148 k€ pour des travaux à la Maison des Associations et de la Culture R. Lieb (transfert CAH),
- 200 k€ pour la restructuration et l'extension du bâtiment Hall Kummer (fera l'objet d'une délibération d'autorisation de programme pluriannuel),
- 153 k€ pour l'insonorisation et l'isolation thermique de la salle Alsace au centre sportif couvert (transfert CAH),
- 77 k€ pour l'accessibilité du stade des Pins (transfert CAH),
- 412 k€ pour la réhabilitation de la piscine et l'extension de l'aire de jeux (transfert CAH),
- 75 k€ pour deux terrains de tennis extérieurs,
- 94 k€ pour les aménagements urbains,
- 30 k€ pour l'accessibilité de l'immeuble Croix rouge 1 rue Leclerc (report),
- 153 k€ pour les travaux de réhabilitation du bâtiment à l'angle de la rue des Pharmaciens et de la rue des Charrons (fera l'objet d'une délibération d'autorisation de programme pluriannuel),
- 110 k€ pour la rénovation du logement 22 rue des Charrons,
- 46 k€ de travaux de génie civil dans le cadre de la vidéoprotection,
- 64 k€ pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques,
- 13 k€ pour les aménagements d'un espace apicole,



- 192 k€ pour la réalisation du parking Croix rouge et 65 k€ pour un parking rue de la Gare.

**La 2<sup>ème</sup> catégorie de dépenses d'investissement est constituée du remboursement de la dette en capital** pour 510 000 € contre 665 000 € aux crédits 2018 (les 20 000 € correspondent à des dépôts et cautionnements reçus sur les logements et garages municipaux).

**La 3<sup>ème</sup> catégorie** concerne les aides versées et s'élève à 160 000 € au budget primitif et 50 000 € en reports au chapitre 204 « subventions d'équipements versés » affectés pour :

- 30 000 € aux ravalements de façades des particuliers et des artisans et commerçants et pour une opération patrimoniale exceptionnelle,
- 50 000 € pour l'aide exceptionnelle à l'équipement aux associations,
- 80 000 € de participation de la Ville à hauteur de 50 % du coût des travaux d'éclairage public réalisés par la Communauté d'Agglomération de Haguenau en 2018,
- 50 000 € en reports de participation de la Ville du coût des travaux concernant le mur d'escalade au centre sportif couvert.

**La 4<sup>ème</sup> catégorie** regroupe les écritures d'exercice à exercice et la réserve financière pour dépenses imprévues :

- 2 158 233,68 € pour couvrir le déficit de l'exercice 2018 reporté sur 2019,
- 118 907,90 € sur le chapitre 020 en dépenses non affectées mais pouvant abonder l'une ou l'autre opération en cas de besoin.

## **II.2. Les recettes d'investissement**

Il y a 3 grandes catégories de recettes d'investissement :

### **- L'autofinancement**

L'autofinancement brut par le biais du prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 3 400 000 €. Si on retranche 510 000 € nécessaires au remboursement du capital, le montant de l'autofinancement net est de 2 890 000 €.

L'amortissement des équipements et de certaines charges financières, telles que les subventions d'équipement, représente 480 000 €, soit un montant identique aux crédits 2018.

### **- Les cessions d'immobilisations**

Le budget primitif 2019 ne prévoit pas de montant de prévisions de cessions d'immobilisations.

### **- l'emprunt**

En tenant compte de l'autofinancement prévisionnel, le montant inscrit en emprunt est de 0 €.

### **- les subventions et autres participations**

Au chapitre 10 sont inscrits 2 947 858,19 € contre 2 168 275,52 € en 2018 €. Ils se répartissent en 500 000 € pour le fonds de compensation de la TVA, 75 000 € pour la taxe d'aménagement et un montant de 2 372 858,19 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », pour combler le besoin de financement.

Les subventions notifiées s'élèvent à 552 947,90 €.

Elles concernent :

- L'attribution de compensation d'investissement de la Communauté d'Agglomération (525 000 €) pour les travaux de réfection de la piscine, de la Maison des Associations et de la Culture et du stade des Pins,
- La dotation Amendes de police pour 27 947,90 €.

Il convient de rajouter les reports de crédits pour 783 593,91 € de subventions notifiées au titre des subventions d'équipement de l'État et de la Région.

Le tableau suivant montre les grandes masses de financement de la section d'investissement :

	Budget Primitif + Reports		
<b>Financement INVESTISSEMENT</b>	<b>8 170 000,00 €</b>	<b>en %</b>	
Autofinancement Net (Virement à la section d'investissement – remboursement du capital)	2 890 000,00 €	35,37%	47,49%
Amortissement, Provisions, Transferts	480 000,00 €	5,88%	
Prélèvement pour remboursement de capital	510 000,00 €	6,24%	
Cessions d'immobilisations prévisionnelles	0,00 €	0,00%	
Appel à l'emprunt	0,00 €	0,00%	
Subventions	1 336 541,81 €	16,36%	
Autres Financements	2 953 458,19 €	36,15%	

Le conseil municipal est appelé à adopter le budget principal de la Ville de Bischwiller sur la base des éléments explicités ci-avant.

### Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le budget primitif 2019 et les reports de crédits - "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	BUDGET PRIMITIF 2019	REPORTS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
<b>Dépenses</b>	7 171 781,58 €	998 218,42 €	8 170 000,00 €
<b>Recettes</b>	7 386 406,09 €	783 593,91 €	8 170 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	BUDGET PRIMITIF 2019	REPORTS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
<b>Dépenses</b>	14 830 000,00 €	0,00 €	14 830 000,00 €
<b>Recettes</b>	14 830 000,00 €	0,00 €	14 830 000,00 €

- VOTER les crédits des sections "Fonctionnement" et "Investissement" par chapitre,
- APPROUVER les subventions d'équipement et de fonctionnement inscrites dans l'annexe correspondante du budget,
- APPROUVER l'état des effectifs du personnel tel qu'annexé au budget.

**Adopté à la majorité.**

### Pour :

28 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M.

GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENZT Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

**Contre :**

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

**Abstention :**

1 : M. BRAYE Francis,

---

**Point n°7 - Budget annexe du Service de l'Eau : adoption du budget primitif 2019**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

La réalisation budgétaire 2018 enregistre un excédent global de 988,07 € (déficit d'investissement de 99 955,49 € et excédent de fonctionnement de 100 943,56 €).

Les résultats de 2018 seront intégrés par anticipation dès le budget primitif 2019.

Il convient de prélever sur l'excédent de la section d'exploitation un montant de 99 955,49 € affecté au compte 1068, afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

Il n'y a pas de report d'investissement.

Le budget primitif de l'exercice 2019 - "Service de l'EAU" se présente comme suit :

- Section d'exploitation .....dépenses et recettes : 91 000 €
- Section d'investissement .....dépenses et recettes : 458 000 €

**Notre structure budgétaire :**

⇒ **les recettes d'exploitation**

Elles proviennent exclusivement de la surtaxe communale pour 79 011,93 €, de l'écriture d'amortissement de subventions d'équipement pour 11 000 € et de la reprise de l'excédent d'exploitation reporté de 988,07 €.

⇒ **les dépenses d'exploitation**

Elles comprennent essentiellement :

- l'entretien du réseau - chapitre 011 (500 €)
- les charges de personnel - chapitre 012 - (6 200 €) qui concernent les avantages en nature des anciens agents de l'usine municipale (frais de gaz et d'électricité)
- les charges financières (12 000 €)
- le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement (71 200 €)
- les dépenses imprévues (1 100 €).

⇒ **les recettes d'investissement**

Elles sont composées :

- du prélèvement de la section d'exploitation prévu à hauteur de 71 200 €
- une somme de 99 955,49 € d'affectation du résultat d'exploitation de 2018, au profit du financement de la section d'investissement
- de la récupération de la TVA pour 22 100 €
- l'appel à emprunt (264 944,51 €). Cet appel à l'emprunt constitue la deuxième tranche du prêt contracté par la Ville suite à la délibération du conseil du 11 décembre 2017.

⇒ **les dépenses d'investissement**

Les dépenses nouvelles d'investissement prévues en 2019 (310 000 €) concernent la rue Paul Weiss - tranche 1 pour 185 000 €, la rue du Capitaine Cherifi pour 60 000 € et des travaux

courants pour 65 000 €.

Le remboursement du capital se chiffrera à 28 000 € en 2019.

La reprise du déficit d'investissement pour 99 955,49 € est effectuée au chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Les dépenses imprévues s'élèvent à 9 044,51 € et les écritures pour les amortissements de subventions d'équipement à 11 000 €.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le budget primitif 2019 "SERVICE de l'EAU", se décomposant comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>Budget primitif 2019</b>	<b>Reports</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Dépenses</b>	458 000,00 €	0,00 €	458 000,00 €
<b>Recettes</b>	458 000,00 €	0,00 €	458 000,00 €
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
	<b>Budget primitif 2019</b>	<b>Reports</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Dépenses</b>	91 000,00 €	0,00 €	91 000,00 €
<b>Recettes</b>	91 000,00 €	0,00 €	91 000,00 €

- VOTER les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par chapitre.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

29 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

#### **Abstention :**

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

---

### **Point n°8 - Budget annexe du Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : adoption du budget primitif 2019**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Le budget annexe du lotissement communal « Le Domaine de la Clé des Champs » est un budget dit de stock. De nombreuses écritures concernent des opérations internes pour gérer la valeur du stock des terrains à vendre et des travaux prévus.

Tous les montants sont HT.

Tous les terrains sont vendus.

Avec les écritures d'ordre, la réalisation budgétaire 2018 constate un excédent global de

201 043,86 €, composé d'un déficit d'investissement de 7 440,04 € et d'un excédent d'exploitation de 208 483,90 €.

Comme pour le budget principal, les résultats de 2018 seront intégrés par anticipation dès le budget primitif 2019.

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Pour 2019, il y a lieu de prévoir en dépenses d'exploitation :

- 250 000 € pour finir les travaux de viabilité, à savoir l'élargissement de la voirie, les espaces verts et la voirie définitive
- 5 279,49 € pour les dépenses imprévues
- 200 000 € de variation du stock de terrains actuels et celle du stock avec les travaux prévus en 2019.

Et en recettes d'exploitation :

- la variation du stock de travaux prévus en 2018 (250 000 €) par une opération d'ordre budgétaire
- la reprise de l'excédent d'exploitation 2018 pour 208 483,90 €.

Ainsi, la section d'exploitation s'élève à 458 483,90 € en dépenses et en recettes. Les dépenses réelles ne s'élèvent qu'à 258 483,90 € et les recettes réelles sont estimées à 208 483,90 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement comprend en dépenses :

- 7 440,04 € pour la reprise du déficit d'investissement de 2018,
- la constatation du stock achevé pour les travaux prévus en 2018 (250 000 €) par une opération d'ordre budgétaire.

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- 200 000 € de variation du stock de terrains actuels et celle du stock avec les travaux prévus en 2019 par opérations d'ordre
- 57 440,04 € d'inscription d'emprunt.

Ainsi, la section d'investissement s'élève à 257 440,04 € en dépenses et en recettes.

Il n'y a pas de dette sur ce budget annexe.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le budget primitif 2019 « LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA CLE DES CHAMPS », se décomposant comme suit :

	<u>Section d'Investissement</u>	
-	Dépenses d'Investissement.....	:
	257 440,04 €	
-	Recettes d'Investissement.....	:
	257 440,04 €	
	<u>Section d'Exploitation</u>	
-	Dépenses d'Exploitation.....	:
	458 483,90 €	
-	Recettes d'Exploitation.....	:
	458 483,90 €	

- VOTER les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par chapitre.  
**Adopté à l'unanimité.**

### Point n°9 - Fixation des taux de fiscalité 2019

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Les besoins de financement pour l'équilibre du budget de 2019 ont été estimés en matière de fiscalité au même niveau que ceux de 2018.

La commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables.

Il est proposé de maintenir en 2019 les taux de fiscalité votés en 2018.

### Le Conseil Municipal est appelé à :

VU l'avis de la commission des finances et des bâtiments, réunie le 24 janvier 2019,

VU le budget primitif 2019,

- FIXER les taux d'imposition 2019 comme suit :
  - Taxe d'habitation : 15,90 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,71 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,90 %.

**Adopté à la majorité.**

### Pour :

29 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

### Abstention :

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

### Point n°10 - Divers travaux prévus au budget 2019 : demandes de subvention

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Il est proposé au conseil municipal de valider une liste d'opérations qui seront inscrites au budget primitif 2019 et qui peuvent bénéficier de participations financières de la part de l'État, de la Région, du Département, de la Caisse des Affaires Familiales du Bas-Rhin, il s'agit de :

Fonction	Détail du projet	Prix Estimatif	Plan de financement prévisionnel
Travaux de mise aux normes à la M.A.C. Robert Lieb (Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L.)	Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb : travaux de mise aux normes de la cuisine	145 000,00 TTC 120.833,33 HT	Subv ETAT DSIL 40 % : 48.333,33 € Fonds propres Ville : 72.500,00 € F.C.T.V.A. : 24.166,67 € 145.000,00 €
Travaux de rénovation d'un bâtiment scolaire (Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L.)	Ecole primaire Foch : dédoublement des classes CP/CE1 (établissement REP) Tranche 2	80.000,00 TTC 66 666,67 HT	Subv ETAT DSIL 40 % : 26.666,67 € Fonds propres Ville : 40.000,00 € F.C.T.V.A. : 13.333,33 € 80.000,00 €
Travaux de mise aux normes d'équipements publics (Dotation de Soutien à l'Investissement	Ecole Foch Chapelle Saint Nicolas Stade des Pins	127.000,00 TTC 105.833,33 HT	Subv ETAT DSIL 40 % : 42.333,33 € Fonds propres Ville : 63.500,00 € F.C.T.V.A. : 21.166,67 €

Local D.S.I.L.)	Travaux d'accessibilité suivant AD'AP		127.000,00 €
Travaux de mise en conformité d'équipement sportifs (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R. )	Terrains de tennis : Travaux de mise en conformité	75.000,00 TTC 62.500,00 HT	Subvention DETR 40 % : 25.000,00 € Fonds propres Ville : 37.500,00 € F.C.T.V.A. : 12.500,00 € 75.000,00 €
Travaux d'éclairage public (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R. )	Travaux d'éclairage public : parking Croix Rouge, place de la Liberté et rue de la Gare	39.500,00 TTC 32.916,67 HT	Subvention DETR 40 % : 13.166,67 € Fonds propres Ville : 19.750,00 € F.C.T.V.A. : 6.583,33 € 39.500,00 €

### Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la réalisation des travaux susvisés,
- SOLLICITER les participations financières de la part de l'État, de la Région, du Département, de la Caisse des Affaires Familiales du Bas-Rhin, aux taux les plus favorables,
- CHARGER le Maire de la consultation des entreprises, conformément au code des marchés publics,
- AUTORISER le Maire à signer les marchés de travaux et de fournitures correspondants,
- AUTORISER le Maire à solliciter les demandes d'urbanisme correspondantes et le charger de toutes les démarches nécessaires.

**Adopté à l'unanimité.**

### Point n°11 - Subventions pour ravalement de façades

*Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au maire.*

En application de la délibération du conseil municipal 14 mars 2016, le propriétaire du bâtiment suivant peut bénéficier d'une subvention pour ravalement de façades :

N°	Adresse du bâtiment	Montant en €
01/2019	1 rue du Général Rampont	4 098 €
	<b>Montant Total</b>	<b>4 098 €</b>

### Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le montant de la subvention pour ravalement de façades figurant ci-dessus,
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la procédure,
- IMPUTER la dépense au chapitre 204, article 2042.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Point n°12 - DOMIAL : renouvellement de la garantie d'emprunt**

*Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire.*

DOMIAL ESH, ci-après dénommé l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui l'a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération.

La Ville de Bischwiller, qui s'est portée garante pour ces emprunts, est appelée à délibérer en vue de renouveler sa garantie pour le remboursement desdites lignes des prêts réaménagés.

Ce réaménagement de prêts, qui se traduit par un allongement de la durée du prêt, intervient suite à la mise en place de la Réduction du Loyer de Solidarité (RLS), pour atténuer l'impact financier très lourd sur les comptes de DOMIAL et ainsi dégager des marges de manœuvres financières en vue de soutenir l'investissement en neuf et en réhabilitation.

Cette opération concerne 6 lignes de prêts contractées auprès de la Caisse des Dépôts et garanties par la Ville, dont le total des capitaux restant dus au 0.07.2018 s'élève à 2 300 598,82 €.

Les prêts concernent les opérations suivantes :

- Prêt n° 0451740 : acquisition amélioration logements impasse du Blaireau - délibération du 12/10/1995 - montant à l'origine 127.294,93€
- Prêt n° 1019770 : réhabilitation logements rue de l'Abattoir - délibération du 03/02/2003 - montant à l'origine 1.200.000€
- Prêt n° 1083386 : acquisition amélioration logements ruelles Menuisiers - délibération du 20/11/2006 - montant à l'origine 130.258 €
- Prêt 1081946 : acquisition amélioration logements rue d'Oberhoffen - délibération du 20/11/2006 - montant à l'origine 236.823€
- Prêt 1051603 : acquisition amélioration logements rue Leclerc - délibération du 11/07/2005 - montant à l'origine 930.000 €
- Prêt 0451739 : acquisition amélioration logements impasse du Blaireau - délibération du 12/10/1995 - montant à l'origine 665.439,96€

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil ;

### **Article 1 :**

La Ville de Bischwiller réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

### **Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A,



le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

### **Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **Article 4 :**

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DONNER SON ACCORD pour renouveler la garantie d'emprunt du prêt figurant en annexe, selon les conditions fixées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **III - PETITE ENFANCE**

### **Point n°13 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - volet enfance pour la période 2018 - 2021**

*Rapport présenté par Mme KIENZ Cathy, Adjointe au maire.*

La Ville de Bischwiller a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) un « Contrat Enfance » dès 1994. L'objet de ce contrat est de déterminer les engagements financiers entre les collectivités et la CAF de façon pluriannuelle. Il est quadripartite. Outre la CAF, il est signé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour le périscolaire du Territoire de Bischwiller, les villes de Bischwiller et d'Oberhoffen-sur-Moder pour la petite enfance.

Le volet enfance 2014-2018 aide au financement :

- du Service d'Accueil Familial (45 nourrices et 145 places). Plus de 150 enfants sont accueillis actuellement, en raison de nombreux contrats à temps partiels. La CAF tolère un dépassement de 10 % du nombre de place prévues.
- du Multi Accueil avec une capacité d'accueil de 22 places dont 5 en halte-garderie, par le biais d'un agrément modulé (délibération du 16 septembre 2013)

Pour information, la subvention perçue de la CAF au titre du contrat en 2017 pour la petite enfance (compétence Ville) était de l'ordre de 121 000 € pour Bischwiller.

Arrivé à échéance le 31 décembre 2017, il est à présent nécessaire de renouveler ce Contrat

Enfance Jeunesse avec la C.A.F. pour la période 2018-2021.

Pour le volet enfance, l'objectif proposé est le maintien des activités existantes.

Certains projets à l'étude pourront être rajoutés par avenant au contrat, tels que l'élargissement des horaires d'ouverture en vue de mieux s'adapter aux demandes de certaines familles.

Le nouveau contrat est annexé à la délibération. L'intégralité du contrat, avec ses annexes, est disponible sur demande auprès de la Direction Générale.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DONNER SON ACCORD pour s'engager à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans un nouveau Contrat Enfance Jeunesse co-signé par les communes de Bischwiller et Oberhoffen-sur-Moder, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la C.A.F. du Bas-Rhin,
- AUTORISER le Maire à signer le contrat correspondant
- ET LE CHARGER de toutes les démarches nécessaires.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **IV - TRAVAUX**

### **Point n°14 - Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange rue de la Garance**

*Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.*

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Garance, il est prévu d'enfouir les réseaux de télécommunication, dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'environnement visuel des riverains.

La Ville réalise actuellement les travaux de génie civil préalables au chantier d'enfouissement (pose de fourreaux). La société Orange réalisera par la suite les travaux de câblage vers les riverains. Le coût de l'opération est de 13 870,20 € TTC (9 387 € TTC pour le génie civil et 4 483,20 € TTC pour l'enfouissement par orange).

Il est nécessaire de formaliser les modalités financières et juridiques de cette opération de mise en souterrain par le biais d'une convention avec Orange.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER la convention ci-jointe,
- AUTORISER le Maire à signer la signer.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

**29 voix :** M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien,

Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

**Abstention :**

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

---

---

## **V - POINT SUPPLÉMENTAIRE**

### **Point n°15 - Echange de terrain avec le SMITOM**

*Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au maire.*

Le réaménagement - extension de la déchetterie nécessite de créer une voie d'accès permettant la gestion du flux de circulation en-dehors de la rue de l'Obermatt. Cette voie sera implantée sur les parcelles n° 248 et 182, propriété du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères de Haguenau-Saverne (SMITOM).

Un échange de terrain, d'une superficie équivalente à l'emprise de la future voie d'accès est envisagé (environ 17 ares). La contenance et la localisation restent à déterminer. Les travaux devront démarrer très prochainement.

Le conseil municipal est appelé à autoriser l'échange de terrain, tel que décrit.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- AUTORISER l'échange d'un terrain entre le SMITOM et la Ville de Bischwiller en vue de réaliser une voie d'accès à la déchetterie réaménagée,
- AUTORISER le Maire, respectivement la 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer l'acte administratif à intervenir.

### **Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

29 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

#### **Abstention :**

1 : M. BRAYE Francis,

---

Fait à Bischwiller, le 6 Février 2019.

Jean-Lucien NETZER,  
Maire